

Le NOF propose une Traviata aux limites du rêve

Jusqu'au 11 janvier, le **Nouvel Opéra Fribourg**, en coproduction avec le Theater Magdeburg, propose sa version de *La Traviata*, œuvre emblématique de Giuseppe Verdi. Une réalisation musicale brillante dans une mise en scène déroutante.

ALEXANDRE RAEMY

OPÉRA. Les premières notes résonnent aux cordes de l'Orchestre de chambre fribourgeois (OCF). Une finesse, une pureté diaphane, le rideau se lève sur une blancheur quasi mystique. L'histoire nous est racontée comme un rêve fiévreux d'une Violetta à l'agonie: sa rencontre avec Alfredo, sa lutte entre liberté et amour, son sacrifice, ses déceptions, ses joies.

CRITIQUE

Enrico Dovico fait des merveilles à la direction musicale de cette *Traviata*, de Giuseppe Verdi, que le Nouvel Opéra Fribourg (NOF) crée à Equilibre, en coproduction avec le Theater Magdeburg. Tout est construit, subtil et au service de la dramaturgie. Dans un échange presque parfait, l'OCF semble être un prolongement du souffle des chanteurs et chanteuses. Ils et elles ont alors toute la latitude pour dérouler des lignes d'une grande sincérité. A commencer par Lucie Kanková, qui incarne une Violetta très généreuse. On retiendra, entre autres, un *Sempre libera* virevoltant après un *E strano!* déjà bouleversant. Anicio Zorzi Giustiniani (Alfredo Germont) et Jean-Kristof Bouton (Giorgio Germont) sont également époustouffants de justesse dans une version qui sait mettre Violetta en avant sans pour autant qu'ils s'effacent eux-mêmes.

Fusion des voix

De façon générale, et malgré quelques voix qui peinent à passer l'orchestre, l'interprétation musicale est un pur bonheur. Le chœur offre égale-



La mise en scène de Tamara Heimbrock introduit de nombreux éléments fantasmagiques. NICOLAS SUAREZ – NOF

ment une prestation d'une grande puissance tout en fusion des voix malgré une interprétation scénique contraignante. La mise en scène de Tamara Heimbrock part d'un postulat intéressant: présenter le souvenir fiévreux d'une mourante. Cela permet d'introduire énormément d'éléments fantasmagiques, proposant une vraie nouvelle vision, qui fait du bien sans doute à la tradition opératique. Notons par exemple le chœur à la démarche d'oiseaux, ce qui, aussi surprenant que cela puisse paraître, fonctionne

bien avec de nombreux rythmes musicaux. Ou encore la présence de deux personnages muets, symbolisant la mort et l'innocence perdue, très bien incarnées par ses interprètes.

Trop d'idées?

Cependant, le fourmillement d'idées en tous sens rend parfois difficiles à suivre le déroulement dramaturgique et les progressions émotionnelles des personnages. On ne comprend pas où l'on nous emmène, entre effets de style et éléments symboliques. L'incompréhension

De façon générale, et malgré quelques voix qui peinent à passer l'orchestre, l'interprétation musicale est un pur bonheur.

semble parfois se matérialiser chez les interprètes et la scénographie, bien que magnétique, ne leur laisse que peu de solutions pour se raccrocher. On tourne donc souvent autour des mêmes positions, bloqués à l'avant-scène dans des attitudes pas toujours comprises ou assumées. Ainsi, certaines émotions sont perdues dans des piétinements ou des coups non aboutis. La mise en scène semble davantage utiliser la dramaturgie que la servir. Dès l'acte trois, tout s'aligne, musique, décors, ombres et

lumières. Des tableaux magnifiques s'enchaînent, un *Addio del passato* magistral. On pardonne toutes les imperfections, on suit les ultimes délires et la solitude de Violetta et on n'a plus qu'à applaudir. Après tout, les dernières pensées de *La Traviata* ne demandent pas à être totalement comprises, il suffit de les écouter. ■

Fribourg, Equilibre, 31 décembre, 18h, 5 janvier, 17h, 10 et 11 janvier 19h 30. www.nof.ch

De nouvelles lois qui changeront le quotidien

Dès le 1^{er} janvier, de nouvelles lois et des modifications de textes seront appliquées dans le canton et le pays.

DROIT. L'année prochaine, plusieurs nouvelles lois entreront en vigueur. Dans le canton, les conducteurs de véhicules seront particulièrement concernés par la modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR). Dès le 1^{er} janvier, tous les tarifs seront indexés de 5,2%. Après déduction de la commission d'encaissement de l'Office de la circulation et de la navigation, le revenu net supplémentaire est estimé à 4,9 millions de francs pour le canton et 1,2 million pour les communes.

Autre sujet qui a animé la sphère politique ces dernières années: la santé. Le contre-projet à l'initiative populaire «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» sera mis en œuvre dès le début de l'année. Il avait été accepté par le

peuple (68,4% de voix positives) en juin dernier. Il s'agit d'une révision partielle de la Constitution. Pour rappel, celle-ci comporte sept mesures, dont un numéro unique santé pour les urgences non vitales, le renforcement des permanences dans toutes les régions avec le développement des maisons de garde, la consolidation des centres de santé, le développement progressif d'équipes mobiles infirmières et d'un dispositif constitué d'ambulanciers équipés de véhicules d'urgence légers stationnés dans les régions.

Ne plus se dissimuler le visage

Au niveau national, on notera la nouvelle loi interdisant la dissimulation du visage dans tous les lieux publics. Des exceptions sont évidemment admises. La Confédéra-



Les mesures du contre-projet de l'initiative H24 entreront en vigueur dès le début de l'année. CHLOÉ LAMBERT – ARCHIVE

tion énumère par exemple des raisons de santé, de sécurité ou dans les lieux de culte. Une nouvelle loi sur l'électricité fera également son apparition, modifiant les conditions-

cadres, notamment pour les installations photovoltaïques et le partage d'électricité.

La modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dette et faillite

s'exercera également dès le 1^{er} janvier. Les créances de droit public, comme les impôts, les cotisations sociales ou les primes d'assurance, qui étaient jusque-là exclues de la procédure de faillite, seront réglées dans le cadre de cette procédure, et non plus par voie de saisie. Un changement qui ne permettra plus aux débiteurs de faire un usage abusif de la faillite pour se soustraire à leurs engagements financiers.

A noter encore la nouvelle loi sur le CO₂ pour la période 2025-2030, visant à réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre et le fait que les plates-formes de commerce électronique seront désormais responsables de la perception du versement de la TVA sur les ventes effectuées, indépendamment de leur localisation. Les sociétés étrangères réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 francs devront s'enregistrer auprès des autorités fiscales helvétiques. L'équité fiscale sera ainsi renforcée. **VAC**